ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 628

présenté par M. Muzeau

à l'amendement n° 120 de la commission des affaires culturelles

à l'ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou une action concourant à son insertion professionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.